

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n° 23S0021 - Marché subséquent d'études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la partie sud du Boulevard Van Gogh et le pont des Sciences (230056) - Avenant n°3**

N° : VA\_DEC2025\_664  
Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 1° et R2194-1 du code de la commande publique.

### **décidons**

De conclure l'avenant n°3 du marché subséquent n°23S0021 « Etude d'œuvre pour l'aménagement de la partie sud du Boulevard Van Gogh et pour le pont des Sciences », avec le groupement d'entreprises ZCCS (mandataire) située à PARIS (75010) et ces cotraitants OKRA, EGIS et LEA pour la fixation du forfait définitif d'un montant de 42 908,24 € HT pour l'ensemble des cotraitants.

Montant initial du marché : 42 273 € H.T.

Avenant n°1: Modification de répartition financière entre les membres du groupement

Avenant n°2: 7 700 € H. T.

Avenant n°3 : Fixation du forfait définitif pour un montant de 42 908,24 € H.T.

Nouveau montant du marché : 92 881, 24 € H.T.

Imputation budgétaire: Imputation 2031 518 201601 1120 CVILLE

Politique publique (domaine-action-activité) : 01.0.0 Développement urbain -  
Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mercredi 1 octobre 2025

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-214186-AU-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025